



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 077-217703818-20240527-DEL_2024_18-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
Du lundi 27 mai 2024**

DEL-2024-18

Le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un mai deux mille vingt-quatre, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. José CUETO qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN.

ETAIENT ABSENTS NON-EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH, M. Laurent GADET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombres de suffrages exprimés : 10

OBJET : SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIE DE SEINE ET MARNE (SDESM)- TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE SAINTE HELENE.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Considérant que la commune de QUIERS est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue Sainte Hélène ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 139 259 € HT pour la basse tension (dépenses

prévisionnelles de la collectivité 55 704,00 € HT) , à 40 817,00 TTC pour l'éclairage public (dépenses prévisionnelles

de la collectivité à 33 663,00 € TTC) et à 52 703,00 € TTC

pour les communications électroniques (dépenses

prévisionnelles pour la collectivité 52 703,00 €TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Sainte Hélène.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 27 mai 2024

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

